Ville de Béthune

Le Pass' Mobilité

Lancé en 2019, le Pass'Mobilité est une des actions menées par la Ville pour favoriser l'usage des modes de déplacement doux. Ce dispositif rencontrant un succès important, celui-ci est reconduit en 2025 avec la possibilité d'acheter des équipements de sécurité, tels que des casques, protections, systèmes d'éclairage ou encore antivols. Par ailleurs, le Pass' est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.



Le Pass Mobilité, c'est quoi?

Le Pass' Mobilité vous permet de bénéficier d'une réduction lors de l'acquisition d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique ou d'une trottinette électrique et/ou encore des équipements de sécurité :

- >50€ pour l'achat d'un vélo classique (bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route),
- >200€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique,
- >50€ pour l'achat d'une trottinette électrique,
- >25€ pour l'achat d'équipements de sécurité (casque, antivol en U uniquement,

Le Pass' équipements de sécurité est cumulable avec les trois autres Pass'.



Quels sont les commerces partenaires?

Le Pass' Mobilité fonctionne sur le système du bon d'achat valable chez les commerçants partenaires de l'opération .

- Intersport (Rue de la Faïencerie, ZA la Rotonde),
- > Ride on Béthune (529 rue de Lille),
- > Decathlon (Fouquières-lès-Béthune),
- > Norauto (Zone commerciale La Rotonde Béthune).
- > Terre de vélo (Rue de la Faïencerie, ZA la Rotonde)
- > Cyclable (ZAC du Beau Pré Verquin)
- > Midas (Boulevard Raymond Poincaré)

Comment obtenir mon Pass'Mobilité?

Pour obtenir le Pass'Mobilité, je me présente, **du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025** (sous réserve de disponibilité), aux Guichets Uniques de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte) muni :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- d'une pièce d'identité ou du livret de famille

Nouveauté, cette année vous pouvez également faire votre demande directement via l'application B'Clic!

Modalités

- > Offre réservée aux habitants de Béthune
- Le Pass'Mobilité est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne
- > Une seule aide délivrée par foyer sur une durée de trois ans
- >Si le Pass'Mobilité n'a pas été utilisé pendant la période de validité, aucun autre Pass'Mobilité ne pourra être demandé durant les 3 années suivantes
- > Valable uniquement sur les vélos classiques (y compris bicyclette, VTC, VTT, BMX, vélo de route), les vélos à assistance électrique et trottinettes électriques plafonnées à 25km/h et les équipements de sécurité (casque, antivol en U, gilet fluo, lumière). L'offre n'est pas valable sur les draisiennes
- > Cumulable avec les éventuelles promotions des commerçants
- > Cumulable avec le Pass'Jeunes



Le Pass' Mobilité est valable jusqu'à la fin de l'opération, soit le 31/12/2025 dans la limite des Pass disponibles.